

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 04 avril 2024 - 19h00

Salle communale à Hagenbach

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 28 mars 2024

Liste des délibérations

1^{ère} partie publiée le 12 avril 2024 2^{ème} partie & fin publiée le 19 avril 2024 Remplacement délib « participations 2024 » publiée le 29 avril 2024

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20240401 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240402 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Adoption de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240403 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Création d'un poste non permanent

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240404 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Vote des taux d'imposition 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240405 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Détermination et vote du produit de la taxe GEMAPI

Adoptée à l'unanimité

Deliberation N° C20240406 — Remplacee par la deliberation N° C20240406A publiee le 19 avril 2024

Approbation des subventions affectées 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240407 - PUBLIEE LE 19 AVRIL 2024

Approbation de la convention d'objectifs avec l'association de l'Ecole de musique de la Région de Dannemarie

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240408 - REMPLACEE PAR LA DELIBERATION N° C20240408 A PUBLIEE LE 29 AVRIL 2024

Approbation des participations 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240409 - REMPLACEE PAR LA DELIBERATION N°C20240409A PUBLIEE LE 19 AVRIL 2024

Avis sur la contribution annuelle 2024 au SM4

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240410 - PUBLIEE LE 19 AVRIL 2024

Modification d'une autorisation de programme

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240411 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Approbation du budget Principal 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240412 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Approbation du budget annexe assainissement 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240413 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Approbation du budget annexe produits résiduels (OM) 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240414 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Approbation du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240415 - PUBLIEE LE 12 AVRIL 2024

Approbation du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF) 2024

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240416 - PUBLIEE LE 19 AVRIL 2024

Approbation renouvellement de la ligne de trésorerie de 2 millions d'euros

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240417 - PUBLIEE LE 19 AVRIL 2024

Approbation du fonds de sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti traditionnel

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20240418 - PUBLIEE LE 19 AVRIL 2024

Approbation des durées d'amortissement des subventions d'investissement versées par la CCSAL au budget Principal

Adoptée à l'unanimité



Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

EXTRAIT ID: 068-200066033-20240404-C20240401-DE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables Délibération n° C20240401

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 44 membres titulaires Sont absents 15 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 07

Votants: 53

Dont « pour » : 53Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M			Х	FINK David
	FINK Procuration	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTHLOX OLONE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Α		Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х			WIENEEM COUNTY
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х		~	/ Li t iniciana
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х	^	
O/ WHIT-OUDIVIL	**120	3001	TitulailE/IVI	Х	^		1



ID: 068-200066033-20240404-C20240401-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Χ		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Χ		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ		

DELIBERATION N° C20240401

ADMINISTRATION GENERALE

AVIS SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. D'après l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

A l'issue de l'exercice de planification réalisé par les conseils municipaux, l'EPCI est chargé d'émettre un avis de cohérence à l'échelle de son territoire, avant que les propositions ne remontent au référent départemental puis au comité régional de l'énergie.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, les conseils municipaux des communes suivantes ont pris, au jour de la présente séance, des délibérations visant à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables : ALTENACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BERNWILLER, BUETHWILLER, CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG, DANNEMARIE, EGLINGEN, ELBACH, FRIESEN, FULLEREN, GOMMERSDORF, GUEVENATTEN, HAGENBACH, HINDLINGEN, LARGITZEN, MANSPACH, MERTZEN, RETZWILLER, ROMAGNY, SAINT-ULRICH, STRUETH, TRAUBACH-LE-BAS, UEBERSTRASS, VALDIEU-LUTRAN, WOLFERSDORF.

La commune d'HECKEN ne souhaite pas délibérer à ce sujet pour le moment, conformément à leur délibération du 19 février 2024.

Il ressort des délibérations des communes les éléments de synthèse suivants :

- Les communes sont favorables à l'installation de projets solaires photovoltaïques ou thermiques au cœur des périmètres constructibles des documents d'urbanisme ou sur les toitures de tous les bâtiments situés hors de ce périmètre, en particulier sur les bâtiments agricoles et les ouvrages nécessaires à l'eau potable et à l'assainissement (puits, châteaux d'eau ou stations d'épuration des eaux usées);
- Les communes sont favorables à la création de zones pour la géothermie de surface au cœur des périmètres constructibles des documents d'urbanisme ;
- Les communes ne jugent pas pertinent la géothermie profonde en raison du risque sismique dans le Sud Alsace ;

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger Levrault

ID: 068-200066033-20240404-C20240401-DE

- Les communes ne jugent pas pertinent l'éolien de type industriel à grande hauteur;
- La commune d'UEBERSTRASS définit les parcelles de la zone A de son PLU pour la méthanisation agricole. Les communes de BALSCHWILLER, BERNWILLER et HAGENBACH ne s'opposent pas à la méthanisation agricole et non agricole pour des projets privés mais s'opposent aux méthaniseurs collectifs. Les autres communes n'identifient pas de nouvelles zones pour l'implantation d'unités de méthanisation en dehors de celles existantes à GOMMERSDORF et TRAUBACH-LE-BAS;
- Les communes identifient très ponctuellement des zones pour le déploiement de production micro-hydraulique.

Il est également noté que les communes de RETZWILLER et de WOLFERSDORF ont identifié le centre d'enfouissement (ISDND) comme potentiel de production solaire.

En complément des zones identifiées dans les délibérations des communes, le conseil communautaire de la communauté de communes Sud Alsace Largue souhaiterait voir inscrites les zones d'accélération des énergies renouvelables en lien avec ses compétences, à savoir :

- la production d'énergie solaire photovoltaïque (sous une forme qu'il reste à définir) pour ses stations de traitement des eaux usées (STEU) ;
- les projets de production d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique et la géothermie de surface sur le foncier économique et les friches du territoire ;
- la production d'énergie solaire photovoltaïque le long d'éléments paysagers structurants tels que les berges du canal du Rhône au Rhin, le long de la voie de chemin de fer ou sur les butes et talus qui longent les contournements routiers des communes, comme discutée lors du bureau communautaire du 28 mars 2024.

Il est entendu que l'avis final quant à l'intégration ou non de ces zones sera donné par chaque commune lors de l'avis de conformité qui leur sera demandé en fin d'année.

En détail, les STEU gérées par la Communauté de communes Sud Alsace Largue sont identifiées comme suit (production d'énergie solaire photovoltaïque) :

- Lagune d'AMMERTZWILLER avec référence cadastrale n°680006 110098
- Rhizosphère de BALLERSDORF avec référence cadastrale n°680017 ZA0144
- Boue activée de BASLCHWILLER avec référence cadastrale n°680018 260178
- Lagune de BERNWILLER avec référence cadastrale n°680006 031280306
- Rhizosphère de CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG avec référence cadastrale n°600065 050057
- Lagune de DIEFMATTEN avec référence cadastrale n°680071 160082/81/80
- Rhizosphère de EGLINGEN ALLMENDGRABEN avec référence cadastrale n°680077 030112
- Rhizosphère de EGLINGEN NIEDERFELD avec référence cadastrale n°680077 030082
- Rhizosphère de FALKWILLER avec référence cadastrale n°680086 020106
- Rhizosphère de FRIESEN avec référence cadastrale n°680098 040231
- Lagune de GOMMERSDORF avec référence cadastrale n°680107 0200 25/153
- Lagune de GUEVENATTEN avec référence cadastrale n°680114 020085
- Rhizosphère de HINDLINGEN avec référence cadastrale n°680137 070060
- Rhizosphère de LARGITZEN avec référence cadastrale n°680176 030172
- Rhizosphère de MAGNY avec référence cadastrale n°680196 020198
- Rhizosphère de MANSPACH avec référence cadastrale n°680068 070175
- Lagune de MONTREUX-JEUNE avec référence cadastrale n°680214 030004

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240401-DE

- Disque biologique de MONTREUX-VIEUX avec référence cadastrale n°680215 030034
- Rhizosphère de MOOSLARGUE avec référence cadastrale n°680216 236030222
- Rhizosphère de PFETTERHOUSE avec référence cadastrale n°680257 2000 79/78/77/76/74/73/72
- Lagune de ROMAGNY avec référence cadastrale n°680282 040074/72
- Boue activée de SAINT-ULRICH avec référence cadastrale n°680299 100192/189/187
- Boue activée de SEPPOIS-LE-BAS avec référence cadastrale n°680305 110004/3
- Rhizosphère de STERNENBERG avec référence cadastrale n°680326 040029
- Rhizosphère de UEBERSTRASS avec référence cadastrale n°680340 160262/261
- Boue activée de WOLFERSDORF avec référence cadastrale n°680378 040037

En détail, les zones d'activité économique intercommunales (production d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique et la géothermie de surface) :

- ZA des Tuiliers à Retzwiller: parcelles n°680268 090165, 680268 090186, 680268 090199, 680268 090198, 680268 090183, 680268 090196, 680268 090197, 680268 090182, 680268 120069, 680268 120070, 680268 120071, 680268 120072, 680268 090206, 680268 090209, 680268 090183, 680268 090225, 680268 090201, 680268 090208, 680268 090210, 680268 090200, 680268 090190, 680268 090195, 680268 090177, 680268 090194, 680268 090189, 680268 090188;
- **ZAID de Diefmatten**: parcelles n° 680119 030024, 680119 030027, 680119 030028;
- **ZA de Hagenbach**: parcelles n° 680071 150159, 680071 150157, 680071 150158, 680071 150161, 680071 150160, 680071 150162

En détail, les sites à destination économique ou les friches dans les communes (production d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique et la géothermie de surface) :

- Dannemarie: parcelles n° 680068 040109, 680068 040126, 680068 040127, 680068 040131, 680068 040132, 680068 040183, 680068 040270, 680068 040305, 680068 040140, 680068 040306, 680068 060179, 680068 060180, 680068 060191, 680068 060192, 680068 060195, 680068 060193, 680068 060194, 680068 060196, 680068 060219, 680068 060216, 680068 060215, 680068 060240, 680068 060241, 680068 060266, 680068 060227, 680068 060229, 680068 060231, 680068 060223, 680068 060225, 680068 060198, 680068 060221, 680068 060224, 680068 060228, 680068 060234, 680068 060233, 680068 060202, 680068 060271, 680068 060224, 680068 060247, 680068 060252, 680068 060272, 680068 060245, 680068 060244, 680068 060243, 680068 060251, 680068 060248, 680068 060258, 680068 060259, 680068 060263, 680068 060260, 680068 060264, 680068 060188, 680068 060187, 680068 060162, 680068 060165, 680068 060274, 680068 060273;
- Seppois-le-Bas: parcelles n° 680305 070140, 680305 070139, 680305 070061, 680305 070063, 680305 070138, 680305 070139, 680305 070043, 680305 070064, 680305 070063, 680305 070103, 680305 070170, 680305 070169, 680305 070167, 680305 070133, 680305 070132, 680305 070171, 680305 070176, 680305 070172, 680305 070173, 680305 070174, 680305 070175, 680305 070131, 680305 070118, 680305 070119, 680305 070188, 680305 070143, 680305 070185, 680305 070164, 680305 070163, 680305 070160, 680305 070159, 680305 070247, 680305 070246, 680305 070228, 680305 070149, 680305 070230, 680305 070229;
- Hagenbach: parcelles n° 680119 130299, 680119 130325, 680119 150099, 680119 150063, 680119 150318, 680119 130321, 680119 130324, 680119 150316, 680119 150321, 680119



ID: 068-200066033-20240404-C20240401-DE

150320, 680119 150317, 680119 150247, 680119 150248, 680119 150244, 680119 150245, 680119 150246, 680119 150243, 680119 150294, 680119 150098, 680119 150064;

- Pfetterhouse: parcelles n° 680257 040067, 680257 040070, 680257 040069, 680257 040055, 680257 040068, 680257 030118, 680257 030142, 680257 030139;
- Montreux-Vieux: parcelles n° 680215 B0193, 680215 B0194, 680215 B0192, 680215 B0190, 680215 B0192, 680215 B0191, 680215 B0187, 680215 B0188, 680215 B0195, 680215 B0196, 680215 B0184, 680215 B0185, 680215 B0186, 680215 B0189, 680196 020220, 680196 020222, 680196 020221, 680196 020231, 680196 020230, 680196 020232;
- Ballersdorf: parcelles n° 680017 AK004, 680017 AI0077, 680017 AI0078, 680017 AI0079;
- Hindlingen: parcelles n° 680137 070266, 680137 070248, 680137 070029, 680137 070096, 680137 070265, 680137 070270, 680137 070268, 680137 070249, 680137 070264, 680137 070260, 680137 070263, 680137 070262, 680137 070259, 680137 070252, 680137 070283, 680137 070284, 680137 070285, 680137 070286;
- Strueth: parcelles n° 680330 020320, 680330 020323, 680330 020325, 680330 020330, 680330 020015, 680330 020306, 680330 020305, 680330 020276, 680330 020293, 680330 020294, 680330 020295;
- Manspach: parcelles n° 680200 010255, 680200 010261, 680200 010382, 680200 010381;
- **Diefmatten**: parcelles n° 680071 150079, 680071 150080, 680071 150128, 680071 150129, 680071 150130.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes ;
- **SOLLICITE** l'inscription des zones additionnelles listées ci-dessus, c'est-à-dire celles concernant les ouvrages d'épuration, le foncier et les friches à usage économique et les espaces longeant les éléments paysagers structurants (canal, contournements routiers et voie de chemin de fer) ;
- **CHARGE** le Président de transmettre le présent avis au référent préfectoral qui le transmettra au comité régional de l'énergie après avis du comité départemental pour l'accompagnement et le suivi des énergies renouvelables du 23 avril 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger Levrault

EXTRAIT | 1D: 068-200066033-20240404-C20240402-DE | DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Adoption prime exceptionnelle pouvoir d'achat Délibération n° C20240402

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 44 membres titulaires Sont absents 15 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 07

Votants: 53

Dont « pour » : 53Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M			Х	FINK David
	FINK Procuration	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	,		Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	, ,		Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
TIAOLINDACIT	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х		^	10011LINLA011IIIIppe
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	^		Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX			Titulaire/N	V		^	WILTELIVI Paulick
MOOSLARGUE	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х		v	
IVIOUSLARGUE	SOMMERHALTER FRISCH	Pascal	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE		Jean-Rodolphe		V		Λ	HETEK WORANG
	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
DOMAGNIV	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M		\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240402-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ		

DELIBERATION N° C20240402

MOYENS GENERAUX - RH

ADOPTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'Avis favorable du comité social territorial en date du 3 avril 2024,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime, comme suit :

1. BÉNÉFICIAIRES

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

2. MONTANT

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

3. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DUREE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

4. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par l'établissement au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

5. VERSEMENT ET CUMULS

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat fait l'objet d'un versement unique au mois de juin 2024.

Le Conseil communautaire,

Vu la présentation du Président ;

Considérant le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

 ADOPTE l'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat telle que présentée cidessus et conformément aux modalités prévues par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023;

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240402-DE

• **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

EXTRAIT | 1D : 068-200066033-20240404-C20240403-DE **DES DELIBERATIONS DU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Création de poste non permanent Délibération n° C20240403

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 44 membres titulaires Sont absents 15 membres

Dont suppléés : 02 Dont représentés : 07 Votants: 53

Dont « pour »: 53 - Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M			Х	FINK David
	FINK Procuration	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			1
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	,		Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
· · · - · · · · · · · · · · · · · · ·	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	,		Х	1
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х	,,	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х	<u> </u>		+



ID: 068-200066033-20240404-C20240403-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Χ	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Χ	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Χ	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х		

DELIBERATION N° C20240403 MOYENS GENERAUX - RH CREATION DE POSTE NON PERMANENT

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement sur la base d'un contrat de projet ;

Compte-tenu de la nécessité de poursuivre le contrat de projet « Petites villes de demain » ;

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Vu l'Avis favorable du comité social territorial en date du 3 avril 2024 ;

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} mai 2024, l' emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet, présenté ci-après, et d'autoriser le Président à signer tout document relatif au recrutement de l'agent contractuel pour une durée de maximale de 18 mois :

Grade	Service	Fonction	Temps de travail
Attaché territorial	Développement	Chargé de mission « Petites villes de demain »	35/35°

Vu la présentation;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• **DECIDE LA CREATION DU POSTE NON PERMANENT**, sous la forme d'un contrat de projet, tel que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2024, d'une durée maximale de 18 mois.

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240403-DE

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ce poste non permanent sont inscrits au BP 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Vote taux d'imposition 2024 - Délibération n° C20240404

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 53

Dont « pour » : 53Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	,		Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			11001121121101111111
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTHLOX GLONE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	^		Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х			WILITELWIT GUIOK
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	^		Х	
mood wool	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х		^	TIETER WORKING
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
1 \L 1 & T V L L L \	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
OCHITI-OCCIVIL	MILO	JU C 1	i itulali 6/IVI		Λ		



ID: 068-200066033-20240404-C20240404-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Χ		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Χ		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Χ		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ		

DELIBERATION N° C20240404 FINANCES/BUDGET VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2024

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année en cours.

Les impositions concernées sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de fixer les taux d'imposition 2024 selon le tableau ci-dessous :

Ressources fiscales	Bases	Taux 2023	Taux 2024 proposés à l'assemblée délibérante	Produits à voter par l'assemblée
Taxe foncière (bâti)	24 162 000	7,32 %	7,32%	1 768 658 €
Taxe foncière (non bâti)	1 050 000	42,53 %	42,53%	446 565 €
Taxe d'habitation	1 173 000	9,32 %	9,32%	109 324 €
CFE	3 547 000	27,19 %	27,19%	964 429 €

et de mettre en réserve 3,23 points de cotisation foncière des entreprises non utilisés en 2024 représentant la différence entre le taux maximum de droit commun de 30,42% (lié à l'évolution des taxes foncières sur les communes et la CCSAL entre 2022 et 2023) et le taux voté de 27,19%, cette réserve étant utilisable pendant les 3 prochaines années.

Vu la présentation,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 7,32 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 42,53 %
 - Taxe d'habitation: 9,32 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 27,19 %
- DECIDE de mettre en réserve 3,23 points de cotisation foncière des entreprises non utilisés en 2024;

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240404-DE

• **CHARGE le Président** de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger Levrault

EXTRAIT | ID : 068-200066033-20240404-C20240405-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Fixation du Produit de la Taxe « GEMAPI » 2024 Délibération n° C20240405

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 44 membres titulaires Sont absents 15 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 52

Dont « pour » : 52Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	~		Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			Х	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	Х		^	
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
WONTKLOX-JLOINL	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	Х		^	WILITELIVIT AUTOR
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	
WIOOULAINOUL	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/M	Х		^	TIL I LIX WIDIANU
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X	 		
INL I Z V V I L L L L	MOHN	Alain	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/A	_ ^	 	Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х	^	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х			

Recu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240405-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Χ		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Χ		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ		

DELIBERATION N° C20240405

FINANCES/BUDGET

APPROBATION FIXATION du PRODUIT de la TAXE « GEMAPI » 2024 pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Vu la délibération n°C20180201 du Conseil Communautaire le 08 février 2018 approuvant l'institution de la taxe « GEMAPI » pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

Vu le courrier de l'EPAGE Largue en date du 12 mars 2024, présentant le montant de la contribution GEMAPI de la CCSAL pour l'année 2024 ;

Vu le besoin de financement d'un montant de 102 707,20 €;

Vu le montant des attributions de compensation définitive s'élevant à 35 720 euros ;

Le Président propose la fixation du produit de la Taxe « GEMAPI » pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations au titre de l'année 2024, arrondi à 102 708,00 euros ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 102 708,00 euros ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



EXTRAIT ID: 068-200066033-20240404-C20240406A-DE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 - 19h00

Subventions diverses 2024 - Délibération n° C20240406A

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Votants: 53

Dont « pour » : 53Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
11/102/10/1	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х		^	TROOFIEREN TO THIIIPPO
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			1
MONTREOX-JEONE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	^		Χ	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/N	Х		^	VVILITELIVI FAUTOR
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
WOOSLANGUL	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	^		Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/N	Х		^	TILTER MUIATIU
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
INL I Z VVILLLIN	MOHN	Alain	Titulaire/M	X			+
ROMAGNY	LEWEK		Titulaire/A Titulaire/M	^		Х	
SAINT-COSME		Denis		 	-	Λ	
	WIES	Joël	Titulaire/M	V	Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Χ			



ID: 068-200066033-20240404-C20240406A-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Χ		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Χ		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M		Х	
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ		

DELIBERATION N° C20240406A FINANCES/BUDGET SUBVENTIONS DIVERSES 2024

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, les subventions annuelles 2024, telles qu'inscrites au budget, dont détail suit :

Code analytique	Organisme	Projet	Montant attribué en 2023	Montant budget 2024
GG	Clee Passeurs d'expériences	Forum entreprises/éducation	300,00 €	1 000,00 €
As	CDIFF	Financement du poste d'IGS	4 420,00 €	4 420,00 €
COL	Collège Jean Monnet	Sorties et voyages scolaires	5 253,00 €	3 803,75 €
COL	Association sportive du collège Jean Monnet	Activités sportives	1 125,00 €	2 000,00 €
COL	Collège de la Largue	Soutien au projet piscine pour les 6èmes	6 800,00 €	4 000,00 €
COL	Collège Nathan Katz	Sorties et voyages scolaires	3 000,00 €	2 500,00 €
Economie	Com'Da	Soutien triennale à l'animation	3 000,00 €	3 000,00 €
Pat	Amis de l'Hôpital EHPAD Pierre Gilet	Acquisition d'une borne musicale tactile, pour des ateliers musicaux, mémoire, jeux et sport	0,00€	1 500,00 €
AS	Amaelles Apamad	Subvention de fonctionnement pour l'accompagnement à domicile	2 500,00 €	2 500,00 €
AS	Amaelles Apalib	Subvention de fonctionnement pour l'aide aux personnes agées	1 500,00 €	1 500,00 €
GG	Sundgo radio	Contribution au carnaval de Dannemarie	2 000,00 €	2 000,00 €
GG	Fanfare des sapeurs- pompiers du Bataillon d'Altkirch	Achat de tenues Kermel et Rangers	0,00€	500,00€
GG	Association des cinéastes amateur du Sundgau	Réalisation d'un film	0,00 €	300,00€
AS	Restaurant du cœur	Activité sur Seppois-le-Bas	0,00 €	1 000,00 €
GG	RC Dannemarie	Achat d'un arroseur et d'une traceuse d'occasion cédé par le club d'Aspach	1 000,00 €	500,00€
GG	Association Gal'Hopla Geiss	Soutien à la participation aux championnats de France pour 7 cavalières du club	0,00 €	500,00€
AS	Budget alloué pour les deman action sociale	des au fil de l'eau pour les associations en	20 000,00 €	20 000,00 €

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240406A-DE

Economie	Budget alloué au cofinancement leader pour les projets d'entreprises (4*3000)	18 000,00 €	12 000,00 €
GG	Budget alloué pour les autres associations pour les demandes au fil de l'eau	15 000,00 €	15 000,00 €
GG	Budget subvention allouée aux particuliers Alsace rénov		4 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

EXTRAIT ID: 068-200066033-20240404-C20240407-DE

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 04 avril 2024 - 19h00

Convention d'objectifs 2024/2026 avec EMRD

Délibération n° C20240407

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02 Dont représentés : 06 Votants: 54

Dont « pour »: 53 Dont « contre » : 0

Dont abstention: 0 Dont non-votant: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		LXCU3C(C)	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	X			ONEDEN Beautice
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A				HOLLEVILLE MISS
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X		X	HOLLEVILLE Nicolas
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/Civi	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M				
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	Х		V	
ETEIMBES	CONRAD	Yves				Х	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER		Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Claude Patrick	Titulaire/M			Х	
GILDWILLER	LEFEVRE		Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN		Denis	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			X	ROCHEREAU Philippe
HECKEN	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	Х			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	X			dulok
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			- ILI VIVIGIU
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	$\frac{x}{x}$			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		X	^	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х	^		



ID: 068-200066033-20240404-C20240407-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		****

DELIBERATION N° C20240407

FINANCES/BUDGET

CONVENTION d'OBJECTIFS TRIENNALE 2024-2026 avec l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie (EMRD)

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux subventions allouées d'un montant annuel supérieur à 23 000€ devant faire l'objet d'une convention d'objectif;

Considérant que la Communauté de communes Sud Alsace Largue souhaite poursuivre son soutien à l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie (EMRD) qui œuvre sur le territoire pour des missions éducatives ;

Considérant que l'attribution de la subvention allouée doit être formalisée par une convention d'objectifs définissant l'objet du partenariat financier et les modalités de sa mise en œuvre.

Vu la convention d'objectifs pour la période 2021-2023 qui est arrivée à son terme avec ladite association ;

Le Président propose de renouveler ce partenariat en formalisant par une convention d'objectifs de 3 ans (2024-2026), qui sera complétée chaque année par une annexe financière précisant le montant de la subvention accordée et l'affectation à une contribution générale aux projets associatifs ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'objectif triennale telle que présentée, entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et l'association de l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie (EMRD) d'autre part;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération, par 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 01 conseiller non-votant :

 APPROUVE la convention d'objectif triennale telle que présentée, entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et l'association de l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie (EMRD) d'autre part;

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240407-DE

• **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026

Ecole de Musique de Dannemarie

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Consell Communautaire du 04/04/2024 désignée sous le

« CCSAL » d'une part

L'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie représentée par Madame LIDOLF MAILLARD Karine, Présidente, et désignée sous le terme « L'EMRD», d'autre part.

Dans le cadre de sa compétence de soutien à la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Sud Aisace Largue souhaite développer une éducation artisique pour tous les publics de son territoire, et notamment pour les jeunes publics. En effet, la CCSAL considère ces apprentissages comme fondamentaux dans le parcours d'enseignement des jeunes de son

L'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie œuvre à la réalisation d'une mission de développement culturel et d'enseignement artistique à vocation éducative sur le périmètre du territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue, en accueillant du public issu de l'ensemble de ce territoire. Elle met en place des cours d'initiation et d'approfondissement de la paratique musicale et organise des évènements culturels.

Considérant l'intérêt public local de ce projet et les objectifs convergents des deux structures, concourant à la réalisation d'une politique publique de la collectivité, il est convenu ce qui suit :

Objet de la convention

Objet de la Convention, l'EMRD s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, un programme d'actions d'éducation musicale et artistique et de développement d'évènements culturels de rayonnement intercommunal. Ce programme est défini en annexe 1 à la présente convention.

Dans ce cadre, la CCSAL contribue financièrement à ce projet. La CCSAL n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Page 116

les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait juége utile dans le cadre d'un contrôlé de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année N conditionnera le versement du solde de la subvention n+1

Article 6
Autres engagements
En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la collectivité sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'association s'engage à faire la promotion de la collectivité en apposant sur tout document relatif aux actions subventionnées le logo de la collectivité dans le respect de sa charte graphique.

Avenant. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. L'avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1°°.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la collectivité, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La collectivité en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9

Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résillée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 10

necours Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Pour l'Ecole de Musique de la Région de

Pour la Communauté de communes Sud Alsace

La Présidente Karine Lidolf Maillard

Le Président, Vincent Gassmann Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Recu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240407-DE

Article 2

Durée de la convention

La convention est conclue pour

La convention est conclue e

Montant de la subvention accordée

montant de la subvention accordée 3.1. Le montant de la subvention 2024 attribuée par la CCSAL à l'EMRD est de 51 000 euros. Cette subvention contribue au financement du projet associatif de l'EMRD tel qu'il est défini dans le budget de l'annexe 2.

3.2. En plus de cette aide financière, la CCSAL contribue au fonctionnement de l'EMRD par la mise à disposition gratuite de biens et de services pour l'année 2024 pour l'équivaient du montant suivant :

- Mise à disposition gracieuse des bâtiments : 12 000€/an

- Prise en charge gracieuse des frais d'entretien (agent de nettoyage + extérieurs) : 2256€ (4h*52 semaines *10.85)

Total contribution en nature 2024 : 14 506€.

Il est demandé à l'EMRD de valoriser cette mise à disposition de biens et de service dans son Compte d'Exploitation annuel et son annexe financière.

3.3. Enfin, une subvention sur projets sera versée pour un accompagnement pédagogique des équipes de structures de multi-accuells, Relais Petite Enfance, périscolaires et accuelis de loisirs de la CCSAL et pour la réalisation de séquences d'initiation à la musique auprès des jeunes qu'elles accueillent. Le montant de cette subvention est de 4000 euros maximum.

Modalités de versement de la contribution financière :

La collectivité verse :

- Un 1er acompte : 25 % du montant total, soit 12 750 € versé au cours du premier trimestre 2024
- Vol. 1. Example: 2.59 % du montant toda, 301.12 7500 € versé au cours du premier minestre 2024. Le solde durant le troisième trimestre 2024. Le versement de ce solde sera conditionné à la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'arcitel 5.

La contribution financière sera créditée au compte de l'EMRD selon les procédures comptables en vigueur. Le RIB de l'association est annexé à la présente demande.

Pour la subvention sur projets :

La collectivité versera le montant attribué en deux fois sur présentation du compte rendu de l'action et d'un bilan financier accompagnés d'un courrier de demande de versement.

Le premier versement aura lieu à la fin du 1er semestre 2024 pour les activités ayant eu lieu de Janvier à juin. Le solde est versé à la fin du 2^{ème} semestre pour les activités ayant lieu de septembre à décembre.

Le montant versé est fonction des activités réalisées. Il pourra donc être réajusté en fonction du nombre de séquences réellement effectuées sur chaque semestre. Article 5 Justificatifs:

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :
- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné

Annexe 1 : le projet de l'EMRD pour l'année 2024-

Projets et actions 2023/2024:

Forte de ces orientations, l'équipe pédagogique et administrative de l'école de musique de la Région de Dannemarie a élaboré son projet associatif 2024 autour des perspectives et actions suivantes :

- Pérenniser et renforcer la nouvelle classe de mandoline
- Continuer de soutenir la diversité des enseignements instrumentaux et notamment les instruments rares via le dispositif « Carrousel »
- Adapter les enseignements aux nouveaux schémas des épreuves départementales en incluant la MAO dans les enseignements proposés et dans le cursus des études (en 2ème cycle).
- Créer un ensemble de guitare
- Créer une chorale adulte Emmener les élèves au spectacle, un partenariat avec la filature est en cours.
- Partenariat avec le Foyer de la culture de Dannemarie pour l'organisation de concerts ou spectacles pour les scolaires : A l'étude, un spectacle musical
- jeune public «la grande traversée » par la compagnie « Le bateau ivre. » Partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie de Dannemarie à l'occasion de leurs concerts annuels.
- Interventions en milieu scolaire : RPI Manspach Altenach saint Ulrich, Mertzen, Fulleren: Présentation d'instruments, chant choral, Participation au festival Polyphonics 2024 (rassemblement d'orchestres et
 - chorales de jeunes) Concerts annuels
- Concert des professeurs
- Auditions de Classes Portes ouvertes
- Présentations en milieu scolaire
- Participation aux examens organisés par le département.

- Atelier de Musique électroniques 27et 28/10 2023
- Formation en Musique Assistée par Ordinateur (MAO) session1 01/12/2024
- Concert de Noël 10/12/23

Page 4|5

Publié le 19/04/2024

ID: 068-200066033-20240404-C20240407-DE

Annexe 2: BUDGET GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTIONS

Prestation de la chorale et de l'orchestre Crescendo à l'EPHAD de Dannemarie « Aller au spectacle avec l'école de musique » déplacement au théâtre de la Sinne pour la comédie musicale « Les Fantasticks » 14/03/2024 23 et 24/03/22 23/03/24 prévu en février et mars 2024 Examen départementaux FC1

01/06/2024

Concert des professeurs Festival Polyphonics

Concert d'orgue

Concert annuel

Concert OHD

16/06/24

12/05/24 07/04/23

19/06/2024

Spectacle d'éveil musical

Portes ouvertes

03/07/24

« Aller au spectacle avec l'école de musique » au Foyer de la culture pour le

Prestation de l'ensemble de violon à l'EpHad de Dannemarie 10/01/2024

spectacle « les Noëls de Papy » 20/12/2023

En cours:

Formation MAO session 2: mars 2024

Spectacle jeune public : avril 2024 Stage d'orchestre: avril 2024 AA

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

Berger Levrault

EXTRAIT ID: 068-200066033-20240404-C20240408A-DE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Participations annuelles 2024 - Délibération n° C20240408A

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Α		Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Λ		Х	ROCHEREAU Philippe
TIAGENDAGIT	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			TOOTIEREAO I TIIIIPPE
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREOX-SEONE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	^		Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/N	Х		^	WILITELIVI FAUTOK
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
IVIOUSLARGUE	FRISCH		Titulaire/M	_ ^		Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Jean-Rodolphe		V		^	LIETEK MOLGU
RETZWILLER		Morand	Titulaire/A Titulaire/M	X			
REIZWILLER	GRANDGIRARD	Franck		X			
DOMACNIV	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M		\ <u>'</u>	Χ	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	V	Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			1

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240408A-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Χ		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Χ		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Χ		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ		

DELIBERATION N° C20240408A PARTICIPATIONS ANNUELLES 2024

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, les participations annuelles 2024, telles qu'inscrites au budget et à verser suivant le détail qui suit :

Compte	Code analytique	Organisme	Montant attribué 2023	Montant budget 2024
6553	GG	SIS 68	372 018,11	394 332,62
6558	GG	Brigade verte	94 366,99	102 000,00
65568	GG	PETR Altkirch	53 148,00	77 892,00
6558	GG	Mission locale Sundgau 3 Frontières	19 117,00	19 117,00
6558	GG	Initiative sud Alsace	3 500,00	5 000,00
62875	GG	RASED Dannemarie via commune de Dannemarie	0	7 000,00
6281	GG	Intercommunalités de France - ADCF	2 400,00	2 500,00
6281	GG	ADT	150,00	300,00
65548	GG	ADAUHR	2 200,00	2 200,00
65548	GG	Agence de fabrique urbaine et territoriale (AFUT)	2 000,00	2 000,00
65548	GG	CEREMA	1 150,00	1 150,00
65548	GG	APRONA	540,00	540,00
65568	GG	Association foncière d'Altenach	35,78	50,00
65568	GG	Association foncière de Seppois-le-Bas	8,45	20,00
6281	Economie	ADIRA	70,00	70,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

Berger Levrault

EXTRAIT ID: 068-200066033-20240404-C20240409A-DE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Avis sur la contribution annuelle 2024 au SM4 Délibération n° C20240409A

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
TI/ (OLIVE) (OTT	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			TOOTILITE/TOTTIMIPPO
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	^		Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX			Titulaire/N	V		^	WILITELINI Paulick
MOOSLARGUE	WILHELM Procuration SOMMERHALTER	Patrick Pascal	Titulaire/A	X			
IVIOUSLARGUE	FRISCH		Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE		Jean-Rodolphe				Λ	UETEK MOLAU
	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
DOMA ONLY	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



ID: 068-200066033-20240404-C20240409A-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Χ		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Χ		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ		

<u>DELIBERATION N° C20240409A</u> FINANCES/BUDGET **AVIS SUR LA CONTRIBUTION ANNUELLE 2024 AU SM4**

Le Président rappelle que lors de la séance du Conseil communautaire le 09 mars 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue approuvait par délibération n°C20230303 la mise en retrait de la Communauté de communes Sud Alsace Largue au Syndicat Mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV (SM4), motivée par deux points :

- Les changements des modalités de calcul de la participation financière de ses membres actés dans une modification de statuts, qui introduit une part à l'habitant et qui viendra accroitre sans service supplémentaire la participation de la CCSAL,
- L'engagement du SM4, par délibération du 14 février 2023, dans un projet de modernisation du site de compostage d'Aspach-Michelbach d'un montant de 22 951 726.68 € TTC, entrainant la contractualisation d'emprunts à hauteur de 17 millions d'euros auprès de 2 organismes bancaires (sans qu'il n'y ait eu d'étude d'impact financière préalable au projet comme demandé par le Président de la Communauté de communes Sud Alsace Largue dans son courrier du 20 février 2023). Il convient de rappeler que l'apport de la Communauté de communes Sud Alsace Largue est de 300 tonnes de biodéchets par an, soit 1.5% de la capacité de l'unité de compostage.

Au regard de ces deux points, les élus de la Communauté de communes Sud Alsace Largue ont jugé que les contributions financières liées à l'augmentation de la cotisation et au remboursement des futurs emprunts étaient de nature à compromettre de manière essentielle son intérêt à participer au syndicat mixte du secteur IV (SM4) et menacent l'équilibre économique du budget annexe OM.

La demande de retrait a été adressée au SM4 par un courrier du Président de la Communauté de communes Sud Alsace Largue en date du 20 mars 2023. Le processus de demande de retrait a été acté par le Comité Syndical du SM4 lors de sa séance du 8 juin 2023.

En 2024, le Conseil Syndical du SM4 a voté, dans sa séance du 22 février 2024, une augmentation conséquente de la participation financière de ses membres. Le montant de la participation de la CCSAL est de 110 441.75 euros (pour mémoire, elle représentait 66 840 euros en 2023).

Cette participation se compose de deux contributions financières différentes :

- ➤ Une contribution pour le fonctionnement du SM4 : contribution classique soit 65 245.43 euros
- Une contribution « endettement » de 45 196,32 euros : cette contribution doit permettre au SM4 de palier aux décaissements en 2024 des intérêts d'emprunt liés à l'opération de modernisation de l'usine de compostage.

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240409A-DE

Par ailleurs, il est déjà connu que la participation 2025 connaîtrait une nouvelle hausse importante de l'ordre de 60 000 euros.

Au regard de la procédure de sortie en cours, qui a pour fondement la contestation de l'engagement du SM4 dans un investissement générant une dette d'environ 2 520 000 euros sur 25 ans pour la Communauté de communes Sud Alsace Largue pour un équipement dont elle n'a pas d'usage, le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité:

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE au montant de la participation votée par le Conseil syndical du SM4 le 22 février 2024, en ce qui concerne la Communauté de communes Sud Alsace Largue;
- **DEMANDE** instamment au Président du SM4, que dans l'attente de la sortie de la Communauté de communes Sud Alsace Largue du Syndicat mixte, sa cotisation n'inclut pas la contribution au financement de l'usine de compostage ;
- RAPPELLE le souhait de la Communauté de communes Sud Alsace Largue de sortir du Syndicat Mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV (SM4).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Modification autorisation de programme au budget Principal - Délibération n° C20240410

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
FINK	David	Titulaire/A	X			
JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A				
BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BAUR	Patrick	Titulaire/M			Χ	GREDER Béatrice
GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Χ			
	Gervais	Titulaire/M	X			
	Franck			X		
GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Χ	HOLLEVILLE Nicolas
THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M				
GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
			,		X	ROCHEREAU Philippe
			Х			
			X			
					Y	WILHELM Patrick
			Y			WILITELWIT GUIOK

					Y	HEYER Morand
			Y		^	TIL I LIX WOLATIO
				 		
			^	 	У	1
				y	^	
VVILO	JUC1	i itulali C /IVI		^		
	LAMERE WIEST FINK JACOBERGER SCHLIENGER BILGER BAUR GREDER Procuration SCHNOEBELEN GUITTARD GLESS BRINGEL GASSMANN BERBETT GRETER HOLLEVILLE Procuration LAKOMIAK THEVENOT MUMBACH GESSIER SCHMITT SCHACHERER CONRAD SCHNOEBELEN GEIGER CLORY	LAMERE WIEST Laurent FINK David JACOBERGER Thierry SCHLIENGER Bemadette BILGER Christian BAUR Patrick GREDER Procuration SCHNOEBELEN GEVAIS GUITTARD Franck GLESS Michel BRINGEL Eric GASSMANN Vincent BERBETT Alexandre GRETER Catherine HOLLEVILLE Procuration LAKOMIAK THEVENOT Sylvain MUMBACH Paul GESSIER Alain SCHMITT Pierre SCHACHERER CONRAD Yves SCHNOEBELEN GEIGER Claude CLORY Patrick LEFEVRE GIBBET NASS Denis SCHITTLY Bemard BACH GUY ROCHEREAU Procuration Philippe GENTZBITTEL Claude BRUNNER Dominique GNAED MENETRE Didier DIETMANN Daniel WININGER HERGOTT Michel RINGWALD Jean-Claude WILHELM Procuration Patrick SOMMERHALTER Pascal FRISCH Jean-Rodolphe HEYER Procuration Patrick SOMMERHALTER Pascal FRISCH Jean-Rodolphe HEYER Procuration Morand GRANDGIRARD Franck MOHN Alain LEWEK Denis	LAMERE Jean-Luc Titulaire/M WIEST Laurent Titulaire/M FINK David Titulaire/M JACOBERGER Thierry Titulaire/M SCHLIENGER Bernadette Titulaire/M BILGER Christian Titulaire/M BAUR Patrick Titulaire/M GREDER Procuration Béatrice Titulaire/M GREDER Procuration Béatrice Titulaire/M GREDER Procuration Béatrice Titulaire/M GREDER Procuration Béatrice Titulaire/M GREDER Procuration Franck Titulaire/M GLESS Michel Titulaire/M GLESS Michel Titulaire/M BRINGEL Eric Titulaire/M GRESS Michel Titulaire/M BERBETT Alexandre Titulaire/M GRETER Catherine Titulaire/M HOLLEVILLE Procuration Nicolas Titulaire/A LAKOMIAK Evelyne Titulaire/A MUMBACH Paul Titulaire/A MUMBACH Paul Titulaire/A GESSIER Alain Titulaire/M SCHMITT Pierre Titulaire/M SCHACHERER Emmanuel Titulaire/M SCHNOEBELEN Jean-Marc Titulaire/M GEIGER Claude Titulaire/M GEIGER Claude Titulaire/M GEIGER Claude Titulaire/M MASS Denis Titulaire/M BCHORY Patrick Titulaire/M MASS Denis Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Guy Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Patrick Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Guy Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Guider Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Guy Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Guider Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Guider Titulaire/M ROCHEREAU Procuration Guider Titulaire/M RINGWALD Jean-Rodolphe Titulaire/M RINGWALD Jean-Rodolphe Titulaire/M RINGWALD Jean-Rodolphe Titulaire/M RINGWALD GRANDGIRARD Franck Titulaire/M MOHN Alain Titulaire/M LEWEK Denis Titulaire/M	LAMERE Jean-Luc Titulaire/M X WEST Laurent Titulaire/M X FINK David Titulaire/M X JACOBERGER Thierry Titulaire/M X SCHLIENGER Bemadette Titulaire/M X BILGER Christian Titulaire/M X BAUR Patrick Titulaire/M X GREDER Procuration Béatrice Titulaire/M X GRIUTTARD Franck Titulaire/M X BRINGEL Eric Titulaire/M X BRINGEL Eric Titulaire/M X BRINGEL Eric Titulaire/M X GASSMANN Vincent Titulaire/M X GRETER Catherine Titulaire/M X HOLLEVILLE Procuration Nicolas Titulaire/M X LAKOMIAK Evelyne Titulaire/A X HOLLEVILLE Procuration Nicolas Titulaire/A X LAKOMIAK Evelyne Titulaire/A X GESSIER Alain Titulaire/A X GESSIER Alain Titulaire/M X GESSIER Alain Titulaire/M X GESSIER Alain Titulaire/M X SCHMITT Pierre Titulaire/M X SCHMITT Pierre Titulaire/M X SCHNOEBELEN Jean-Marc Titulaire/M X SCHNOEBELEN Jean-Marc Titulaire/M X SCHNOEBELEN Jean-Marc Titulaire/M X SCHORAD Yves Titulaire/M X SCHORAD Tyves Titulaire/M X SCHOREBELEN Jean-Marc Titulaire/M X GEIGER Claude Titulaire/M X SCHITTLY Bernard Titulaire/M X SCHITTLIER/M X SC	LAMERE Jean-Luc Titulaire/M X WIEST Laurent Titulaire/M X JACOBERGER Thiery Titulaire/A X JACOBERGER Thiery Titulaire/M X SCHLIENGER Bemadette Titulaire/M X BILGER Christian Titulaire/M X BAUR Patrick Titulaire/M X SCHLIENGER Bemadette Titulaire/M X BAUR Patrick Titulaire/M X BAUR Patrick Titulaire/M X GREDER Procuration Béatrice Titulaire/M X SCHNOEBELEN Gervais Titulaire/M X SCHNOEBELEN Gervais Titulaire/M X GUITTARD Franck Titulaire/M X GUITTARD Franck Titulaire/M X GLESS Michel Titulaire/M X BRINGEL Eric Titulaire/M X GASSMANN Vincent Titulaire/M X GRETER Catherine Titulaire/M X GRETER Catherine Titulaire/M X HOLLEVILLE Procuration Nicolas Titulaire/A X HOLLEVILLE Procuration Nicolas Titulaire/A X MUMBACH Paul Titulaire/A X MUMBACH Paul Titulaire/M X SCHACHERER Emmanuel Titulaire/M X SCHANDEBELEN Jaen-Marc Titulaire/M X SCHITT Pierre Titulaire/M X SCHITT Pierre Titulaire/M X SCHOEBELEN Jaen-Marc Titulaire/M X SCHITTLY Bemard Titulaire/M X SCHITTLY Bemard Titulaire/M X SCHITTLY Bemard Titulaire/M X BROHER Clory Patrick Titulaire/M X SCHITTLY Bemard Titulaire/M X SCHITTLY Bemard Titulaire/M X BROHER Dominique Titulaire/M X SCHITTLY Bemard T	LAMERE Jean-Luc Titulaire/M X WIEST Laurent Titulaire/M X JACOBERGER Thierry Titulaire/M X JACOBERGER Christian Titulaire/M X JACOBERGER Procuration Béatrice Titulaire/M X JACOBERGER Christian M X JACOBERGER JACOBERGER JACOBERGER JACOBERGER JACOBERGER JACOBERGER Challed M X JACOBERGER Challed Titulaire/M X JACOBERGER Chall



	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х	ID: 068-200066033-20240404-C20240410-DE		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A			Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20240410 FINANCES/BUDGET BUDGET PRINCIPAL MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME

Vu la délibération n° C20230421 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023, approuvant la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget Principal ;

Vu la délibération n° C20230308 en séance du Conseil communautaire du 09 mars 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL);

Considérant qu'à compter de l'année budgétaire 2023 et afin de faciliter le suivi des opérations d'investissement, il est proposé d'instituer la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), telle que prévue dans le règlement budgétaire et financier de la CCSAL. Toutes les communes et leurs établissements ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés.

Vu la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) prévue à l'article R 2311-9 du CGCT qui dispose qu'en application de l'article L 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement ;

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget;

Considérant la nécessité de modifier l'autorisation de programme 2023-01 concernant la rénovation du COSEC de Dannemarie ;

Vu les explications du Président ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme au budget Principal comme suit :

Modification autorisation de programme 2023-01 : Rénovation du COSEC de Dannemarie

Montant du projet	Montant antérieur mandaté	Crédits 2024	Financeurs	Aides
1 100 000 €	24 296 €		Etat	262 284.46 €
		1 075 704 €	CeA	271 290.00 €
		_ = 5.5 7 6.5	Région Grand Est	173 010.00 €

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240410-DE

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

• **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme au budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger Levrault

EXTRAIT D. 068-200066033-20240404-C20240411-DE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Approbation budget primitif 2024 – budget principal Délibération n° C20240411

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
TIAGENBACTI	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			TOOTILITE/TOTTIMIPPO
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	^		Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX			Titulaire/N	V		^	WILITELINI Paulick
	WILHELM Procuration SOMMERHALTER	Patrick Pascal	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	FRISCH		Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE		Jean-Rodolphe				Λ	UETEK MOLAU
	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
DOMA ONLY	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M		V	Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



ID: 068-200066033-20240404-C20240411-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х		

DELIBERATION N° C20240411

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024 Budget Principal (M57)

Le budget primitif proposé pour 2024 prévoit un vote par chapitre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 11 538 613.24 € et celle de la section d'investissement à 4 090 477.59 €.

Il appartient au Conseil Communautaire, après avis de la commission « Finances/budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif principal pour un montant global de 15 629 090.83€, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2024 comme suit :

Sens	Section	Compte	Budget 2024
D	F	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 538 613.24
D	F	011 - Charges à caractère général	2 241 856.70
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 837 792.26
D	F	014 - Atténuations de produits	1 527 009.04
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	903 192.30
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 960.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	1 442 951.68
D	F	66 - Charges financières	134 491.26
D	F	67 - Charges exceptionnelles	360.00
D	F	68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00

R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 538 613.24
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 557 934.64
R	F	013 - Atténuations de charges	101 667.50

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240411-DE

R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 000.00
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 204 700.00
R	F	73 - Impôts et taxes	2 305 660.00
R	F	731 – Fiscalité locale	3 646 052.00
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	2 471 519.10
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	93 080,00
R	F	77 - Produits exceptionnels	500,00
R	F	78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	1 500.00

D	I	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 090 477.59
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00
D	1	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 000.00
D	I	041 – Opérations patrimoniales	15 000.00
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	303 581.00
D	1	20 – Immobilisations incorporelles	294 295.20
D	I	204 – Subventions d'équipement versées	218 512.15
D	I	21 - Immobilisations corporelles	947 516.66
D	I	23 – Immobilisations en cours	2 155 572.58

R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 090 477.59
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	604 988.49
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	903 192.30
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 960.00
R	ı	041 – Opérations patrimoniales	15 000.00
R	ı	10 - Dotations, fonds divers et réserves	316 781.66
R	ı	13 - Subventions d'investissement	1 804 555.14

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Approbation budget 2024 « Assainissement » - Délibération n° C20240412

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires

Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	Χ			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Χ			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Χ			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Χ			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			- 11
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Χ			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Χ			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	.,		Χ	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Χ	-,		



ID: 068-200066033-20240404-C20240412-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20240412

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024

Budget annexe « Assainissement »

Le budget annexe « Assainissement » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M49.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 160 314.32 € La section d'investissement s'équilibre à 2 508 485.64 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2024 pour un montant total de 5 668 799.96 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2024 annexe « Assainissement » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 160 314.32
D	F	011 - Charges à caractère général	849 169.32
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	480 000.00
D	F	014 - Atténuations de produits	188 000,00
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 168 445.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	26 500.00
D	F	66 - Charges financières	414 200.00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	19 000.00
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	15 000.00

R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 160 314.32
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	282 610.57
R	F	013 - Atténuations de charges	500.00
R	F	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	457 312.00
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 378 891.75
R	F	74 - Subventions d'exploitation	2 000.00
R	F	77 - Produits exceptionnels	39 000.00

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240412-DE

D	ı	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 508 485.64
D	ı	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00
D	I	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	457 312.00
D	I	041- Opération d'ordre intérieur section	3 300.00
D	ı	16 - Emprunts et dettes assimilées	736 330.10
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	96 581.00
D	I	21 - Immobilisations corporelles	550 237.16
D	1	23 - Immobilisations en cours	664 725.38

R	1	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 508 485.64
R	1	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	254 645.42
R	ı	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 168 445.00
R	ı	041 – Opération Patrimoniales	3 300.00
R	ı	13 - Subventions d'investissement	469 223.40
R	ı	16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	612 871.82

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 - 19h00

Approbation budget 2024 « BOM » - Délibération n° C20240413

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres Votants : 54

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

- Dont « pour » : 54 - Dont « contre » : 0 Dont abstention : 0

COMMUNE Qualité Présent(e) Suppléé(e) Absent(e) Représenté(e) MOM Prénom Excusé(e) ALTENACH LAMERE Jean-Luc Titulaire/M BALLERSDORF WIEST Laurent Titulaire/M Χ FINK David Titulaire/A Χ JACOBERGER BALSCHWILLER Thierry Titulaire/M Χ SCHLIENGER Titulaire/A Bernadette BELLEMAGNY **BILGER** Χ Christian Titulaire/M **BERNWILLER BAUR** Patrick Titulaire/M X **GREDER Béatrice GREDER Procuration** Béatrice Titulaire/A Χ **SCHNOEBELEN** Gervais Titulaire/M Χ **BRECHAUMONT** GUITTARD Franck Titulaire/M Χ BRETTEN **GLESS** Michel Titulaire/M Х BUETHWILLER BRINGEL Eric Titulaire/M Χ GASSMANN CHAVANNES-sur-l'ETANG Vincent Titulaire/M Χ BERBETT Alexandre Titulaire/M Χ Titulaire/CM **GRETER** Χ Catherine **HOLLEVILLE Procuration** Nicolas Titulaire/A Χ DANNEMARIE LAKOMIAK Χ HOLLEVILLE Nicolas Titulaire/A Evelyne THEVENOT Titulaire/A Χ Sylvain MUMBACH Titulaire/CM Χ Paul DIEFMATTEN **GESSIER** Alain Titulaire/M Χ **EGLINGEN** SCHMITT Pierre Titulaire/M Χ ELBACH SCHACHERER Emmanuel Titulaire/M Х **ETEIMBES CONRAD** Yves Titulaire/M Χ SCHNOEBELEN Jean-Marc **FALKWILLER** Χ Titulaire/M Χ **FRIESEN GEIGER** Claude Titulaire/M FULLEREN Patrick Titulaire/M **CLORY** Χ **GILDWILLER** LEFEVRE Gilbert Titulaire/M Χ GOMMERSDORF NASS Denis Χ Titulaire/M SCHITTLY **GUEVENATTEN** Bernard Titulaire/M Χ χ ROCHEREAU Philippe **HAGENBACH** BACH Guy Titulaire/M **ROCHEREAU Procuration** Philippe Titulaire/A Χ HECKEN GENTZBITTEL Claude Χ Titulaire/M HINDLINGEN **BRUNNER** Dominique Titulaire/M Χ LARGITZEN **GNAEDIG** Jean-Paul Titulaire/M Χ MENETRE MAGNY Didier Titulaire/M MANSPACH DIETMANN Daniel Χ Titulaire/M MERTZEN WININGER Titulaire/M Χ José MONTREUX-JEUNE HERRGOTT Michel Titulaire/M Х Χ RINGWALD Jean-Claude Titulaire/M WILHELM Patrick MONTREUX-VIEUX WILHELM Prod Patrick Titulaire/A Χ MOOSLARGUE SOMMERHALTER Pascal Titulaire/M Χ Jean-Rodolphe **HEYER Morand** FRISCH Titulaire/M **PFETTERHOUSE HEYER Procuration** Х Morand Titulaire/A RETZWILLER GRANDGIRARD Titulaire/M Franck Χ MOHN Alain Titulaire/A ROMAGNY LEWEK Titulaire/M Denis SAINT-COSME WIES Titulaire/M Χ Joël SAINT-ULRICH PARENT Marc Titulaire/M Χ **BARNABE Procuration** Titulaire/M Maurice Χ SEPPOIS-le-BAS STRUB Martine Titulaire/A X **BARNABE** Maurice HAGMANN Titulaire/A X David ULMANN SEPPOIS-le-HAUT Χ Fabien Titulaire/M



STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		ID: 068-2	00066033-20240	J404-C20240413-DE
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Х			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20240413

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024 Budget annexe Produits résiduels (OM)

Le budget annexe Produits résiduels (OM) est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M4.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 3 077 650.00 € La section d'investissement s'équilibre à : 657 779.13 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Produits résiduels « OM » de l'exercice 2024 pour un montant total de 3 735 429.13 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2024 annexe Produits résiduels « BOM » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 077 650.00
D	F	002 – Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	2 788.18
D	F	011 - Charges à caractère général	2 559 950.00
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	294 493.00
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	47 218.82
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	0.00
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	96 000.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	36 000.00
D	F	66 - Charges financières	28 600.00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	7 000.00
D	F	68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 600.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 077 650.00
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
R	F	013 - Atténuations de charges	0,00
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	850.00
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	3 020 000.00
R	F	74 - Subventions d'exploitation	0.00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	40 000.00
R	F	77 - Produits exceptionnels	1 000.00
R	F	78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 800.00

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240413-DE

D	ı	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	657 779.13
D	ı	001 – Solde d'exécution à la section d'investissement reporté	52 879.84
D	ı	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	850.00
D	ı	041 - Opérations patrimoniales	0.00
D	ı	16 - Emprunts et dettes assimilées	73 600.00
D	ı	20 – Immobilisations incorporelles	32 707.93
D	ı	21 - Immobilisations corporelles	300 762.00
D	ı	23 – Immobilisations en cours	196 979.36
R	1	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	657 779.13
R	ı	001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00
R	ı	021 - Virement de la section d'exploitation	0.00
R	ı	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	96 000.00
R	ı	041 - Opérations patrimoniales	0.00
R	ı	10 - Dotations, fonds divers et réserves	66 799.97
R	I	13 - Subvention d'investissement	494 979.16
R	I	16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

EXTRAIT ID: 068-200066033-20240404-C20240414-DE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Publié le 12/04/2024

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Approbation budget primitif 2024 « SPANC » - Délibération n° C20240414

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
0.2	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	^		Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			TIOLLE VILLE INIONIAS
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	^		Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х		^	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	^		Х	
	CLORY	Patrick	Titulaire/M	V		^	
FULLEREN GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			DOOLIEDE ALL DI 'I'
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	.,		Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	Χ			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	Χ			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	Х			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	, ,		Х	BARNABE Maurice
	01100	MUNICIPAL	/ Italiano//			X	DI II II II IDE IVIDUITOC

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240414-DE

SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N°C20240414

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024 Budget annexe SPANC

Le budget annexe « SPANC » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M49.

Total de la section de fonctionnement : 26 700.00 €

Pas de section d'investissement.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2024 pour un montant total de 26 700.00 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2024 « SPANC » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 700.00
D	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	14 600.00
D	F	012 – Charges de personnel et frais assimilés	12 100.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	0.00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	0.00
D	F	68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00
D	F	022 – dépenses imprévues	0.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 700.00
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	1 199.28
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	
R	F	marchandises	25 500.72
R	F	74 - Subventions d'exploitation	0.00
R	F	75 – Autres produits de gestion courante	0.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Approbation budget annexe 2024 « BAZDIEF » - Délibération n°C20240415

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Χ			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Χ			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Χ			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Χ			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X			
WONTEDA-0LONE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/N	Х	 	^	VVILITELIVIT QUICK
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X	 		<u> </u>
mood ii tool	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	^		Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х	 	^	TIETER WORding
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			Х	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х	^	
SAINT-COSME SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х	^		
OMINITULINOIT	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X	 		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/M	^	 	Х	BARNABE Maurice
OLI I UIO-IE-DAO	HAGMANN	David	Titulaire/A Titulaire/A			X	DALINADE MANICE

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X	ID : 068-	200066033-2024	0404-C20240415-DE
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	Χ			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20240415

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024 Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten

Le budget annexe « BAZDIEF » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M57 (sans code fonction).

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la Commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue de Diefmatten de l'exercice 2024 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2024 annexe « BAZDIEF » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 276 079.32
D	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	31 656.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	622 211.32
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	622 212.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 517 462.29
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	895 250.29
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	622 212.00

D	1	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 244 423.32
D	1	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)	622 211.32
D	1	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	622 212.00
R	_	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 244 423.32
R	1	021 - Virement de la section de fonctionnement	622 211.32
R	1	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	622 212.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Approbation renouvellement de la ligne de Trésorerie Délibération n° C20240416

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02Dont représentés : 06

Votants: 54

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	Х			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	,		Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X	† †		
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X	1		
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X	1		
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X	1		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	X	† †		
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	,	1	Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х	1		
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M		† †	Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х	† †		
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X	† †		
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X	† †		
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	, ,		Χ	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		<u> </u>
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х			



ID: 068-200066033-20240404-C20240416-DE

	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х		
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A		Χ	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		Χ	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		Χ	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х		

DELIBERATION N° C20240416 FINANCES/BUDGET APPROBATION RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Vu l'échéance au 04 juillet 2024 de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un montant de 2 000 000 euros ;

Considérant le besoin en trésorerie de la communauté de communes Sud Alsace Largue et la possibilité de contractualiser le renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un an, permettant de débloquer un montant de 2 000 000 euros sur 12 mois, soit du 04 juillet 2024 au 04 juillet 2025 ;

Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant	2 000 000€
Durée	12 mois renouvelable
Taux d'intérêt	€STR + marge de 0,95% (€str du 27.03.2024 : 3,91%)
	Si l'€str est négatif, il sera réputé à zéro, soit à ce jour, un taux indicatif de 4,86%
Paiement des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	2 000€ prélevée une seule fois
Commission de mouvement	Néant
Commission de non-utilisation	0,10% annuel – calculée trimestriellement en fonction du montant non utilisé

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie tel que présenté, auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une année, soit du 04 juillet 2024 au 04 juillet 2025;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions telles que présentées ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie tel que présenté, auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une année, soit du 04 juillet 2024 au 04 juillet 2025 ;

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240416-DE

• **AUTORISE** le Président à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Adhésion fonds de sauvegarde Maison alsacienne & bâti traditionnel avec la CeA - Délibération n° C20240417

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54 Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	Х			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Х			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	Х			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	Х			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			Х	



ID: 068-200066033-20240404-C20240417-DE

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A			Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20240417

FINANCES/BUDGET

ADHESION FONDS DE SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE & DU BATI TRADITIONNEL AVEC LA CEA

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXIe siècle, la Collectivité européenne d'Alsace a lancé, au 1er janvier 2024 le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

La Communauté de communes Sud Alsace Largue a souhaité adhérer à la démarche de la Collectivité européenne d'Alsace en adoptant le régime de cofinancement le plus favorable proposé par la CeA, permettant ainsi un soutien plus fort des projets sur son territoire.

Ce régime de cofinancement est conditionné par l'engagement de l'intercommunalité à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA, couplé avec son adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur son territoire. Grâce à cet engagement, les porteurs de projet pourront bénéficier d'une subvention d'un montant plafond de 40 000€ par la CeA.

Le cofinancement de la Communauté de Communes correspond a minima au pourcentage de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce pourcentage est défini en fonction du taux modulé, indicateur de la richesse de la collectivité locale. Pour la Communauté de communes Sud Alsace Largue, ce taux est de 10%.

Néanmoins, afin de maitriser l'engagement budgétaire sur ce fonds de sauvegarde, il est proposé au Conseil communautaire de déterminer un plafond d'aide par une enveloppe budgétaire dédiée de 10 000 euros maximum. Quand ce plafond est atteint, le dossier en question est mis en attente et déplacé sur l'année suivante.

Vu la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXIe siècle du 19 juin 2023 ;

Vu le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-9-6-9 du 13 novembre 2023 ;

Vu la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240417-DE

Vu le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ADHERE à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel;
- **ENGAGE** une étude d'identification du patrimoine réalisée en conformité avec le cahier des charges fourni par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- ADOPTE la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la Maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE Alsace et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), telle que présentée et jointe à la présente délibération;
- **S'ENGAGE** à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, tel que présenté.
- S'ENGAGE à soutenir les projets à hauteur d'une enveloppe plafonnée à 10 000 euros/an.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 04 avril 2024 – 19h00

Approbation durées d'amortissement des subventions – budget Principal Délibération n° C20240418

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 46 membres titulaires Sont absents 13 membres

Dont suppléés : 02

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 28 mars 2024

Votants: 54

Dont « pour » : 54 Dont « contre » : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A	Х			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			Х	GREDER Béatrice
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	Х			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			Х	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Χ	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	Χ			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M			Х	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M			Х	ROCHEREAU Philippe
	ROCHEREAU Procuration	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	Х			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	Х			
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			Х	WILHELM Patrick
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/A	Х			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	Х			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	



ID: 068-200066033-20240404-C20240418-DE

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		Х		
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A			Х	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			Х	
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20240418

FINANCES/BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

APPROBATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES PAR LA CCSAL

En application des dispositions de l'article L. 2321-3, constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale :

- de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- > de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

En contrepartie, l'EPCI peut procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Les subventions d'investissement versées par la Communauté de communes Sud Alsace Largue et actuellement enregistrées au chapitre 204 seront amorties de la manière suivante :

	Durée	
204123	THD	40 ans
204132	Aménagement itinéraire cyclable	30 ans
2041411	GERPLAN	5 ans
2041581	Programme d'investissement d'avenir territoire d'innovation	5 ans

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les durées d'amortissement des subventions d'investissement versées par la Communauté de communes Sud Alsace Largue, telles que définies ci-dessous :

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID: 068-200066033-20240404-C20240418-DE

- ▶ <u>5 ans</u>: subvention relative à des frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation
- > 30 ans : subvention relative à des biens immobiliers ou des installations
- ➤ 40 ans : subvention relative à des projets d'infrastructures d'intérêt national
- ➤ 5 ans: subvention aux entreprises ne rentrant dans aucune de ces catégories.
- de fixer à 1 000€ TTC la valeur unitaire maximale des subventions dont l'amortissement se fait en une année.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les durées d'amortissement des subventions d'investissement versées par la Communauté de communes Sud Alsace Largue, telles que définies ci-dessus ;
- **FIXE** à 1 000€ TTC la valeur unitaire maximale des subventions dont l'amortissement se fait en une année.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

